

## **Séminaire sur « La Mesure du Progrès, du Développement et du Bien être » du 12 au 15 juillet 2010 au Luxembourg**

### **Intervention du professeur Abderrazak Zouari membre du CES Tunisie**

La Tunisie a fait d'énormes progrès sociaux depuis des décennies. Ces progrès sont en partie dus au maintien d'un taux de croissance de 4-5% sur la longue période, la baisse du taux de croissance démographique (1,19% actuellement) et au rôle de l'Etat en matière de politique sociale. Ces progrès peuvent être appréhendés à partir des indicateurs suivants :

- le taux de croissance a été maintenu sur la longue période au niveau de 4-5% par an, permettant une augmentation moyenne du revenu par tête d'habitant de plus de 3% ;
- le taux de pauvreté a été ramené à 3,8 % contre 6,2% en 1995 et 22% en 1975;
- 99,4% des ménages disposent en 2008 de l'électricité;
- les taux de scolarisation sont, en 2008-2009, de 99,2% (6ans) et de 97,7% (6-11 ans) ;
- la croissance démographique est passée sous la barre des 2% dès 1990, pour se situer actuellement à 1,19%;
- le taux de mortalité infantile atteint 18,4 pour mille en 2008, performance qui place la Tunisie très positivement par rapport à l'objectif de moins de 35 pour mille à atteindre en 2015, tel que défini par la Conférence du Caire (ICPD);
- l'espérance de vie à la naissance est de 74,3 ans. La Tunisie est, à ce titre, largement au dessus de la moyenne de la région MENA et aurait plutôt tendance à se rapprocher de la moyenne des pays développés (74,1 ans);
- Enfin, les femmes qui sont au cœur de la stratégie du développement en Tunisie et qui ont connu une évolution remarquable de leur statut juridique, économique et social, représentent aujourd'hui 59,5% des effectifs dans l'enseignement supérieur, 60% des diplômés, 66% des pharmaciens, 50% des enseignants, 40% des effectifs de la fonction publique et 25% des magistrats.

Ces résultats n'empêchent pas la Tunisie de faire mieux. C'est ainsi que le programme 2010-2014 intitulé : « *Vers une société stable, paisible et solidaire, sans exclusion de région ou de catégorie sociale que ce soit, sans écarts de développement ; une société qui offre à tous les opportunités de réussite* » comporte différentes actions sociales qui vont permettre d'améliorer encore plus la situation.

Ces actions peuvent être résumées en 11 chapitres qui peuvent être déclinés en 100 actions.

- *Une société d'équilibre et de cohésion entre les individus et les catégories sociales*
- *Un niveau de vie élevé et une qualité de vie meilleure*
- *La santé, un droit fondamental et un fondement essentiel de la qualité de vie*
- *L'emploi, une priorité absolue*
- *La femme tunisienne, symbole d'authenticité et emblème de la modernité ; la famille fondement de la cohésion sociale*
- *Pour la jeunesse tunisienne nous édifions un avenir meilleur*
- *Un système éducatif apte à relever les défis du futur*
- *La formation : pour soutenir les politiques de l'emploi et améliorer le rendement du travail*
- *Des infrastructures de base et de communication modernes, respectant les normes internationales*

- *Un secteur agricole qui s'adapte aux changements climatiques et qui relève les défis de l'étape*
- *Une vision renouvelée pour le développement régional*

### *100 Actions afin de lutter contre les risques sociaux*

#### *1- Une société d'équilibre et de cohésion entre les individus et les catégories sociales*

- 1-* Porter la couverture sociale universelle à un taux à 98%,
- 2-* Consolider le taux des familles propriétaires d'un logement qui s'élève actuellement à 80%,
- 3-* Réduire le taux de pauvreté au niveau le plus bas reconnu par les standards internationaux,
- 4-* Densifier les réseaux de sécurité humaine en vue de protéger les catégories sociales vulnérables contre la régression ou la chute dans le cercle de la pauvreté.
- 5-* Renforcer la politique de transferts sociaux et maîtriser davantage leur répartition et leur affectation aux catégories concernées,
- 6-* Elever le taux de couverture de la main d'œuvre par les services de la médecine du travail de 40% actuellement, à 70% en 2014,
- 7-* Développer le système de veille sociale avec un taux d'un agent social pour 6 mille habitants,
- 8-* Adopter une politique de prévention des handicaps, et une plus grande sollicitude accordée aux catégories à besoins spécifiques et leur intégration ; à travers la mise en place d'un plan national de prévention des handicaps à la naissance et des handicaps acquis,
- 9-* Elargir le réseau des institutions opérant dans le domaine de la prévention et de l'intégration sociale,
- 10-* Inciter le secteur privé à investir dans le domaine des services aux handicapés,
- 11-* Encourager les familles naturelles ou des familles de substitution à prendre soin de la personne handicapée au sein de son milieu familial,
- 12-* Mettre en place d'un programme nouveau destiné à consolider l'intégration scolaire des handicapés et à renforcer le système d'éducation et de formation qui leur est réservé,
- 13-* Renforcer l'action d'intégration des catégories sociales à besoins spécifiques dans la vie professionnelle et sociale,
- 14-* Réformer le système des retraites de manière à garantir les droits de toutes les parties et surtout ceux des assurés sociaux et de leurs familles et à réaliser les équilibres financiers du système jusqu'en 2030,

#### *2- Un niveau de vie élevé et une qualité de vie meilleure*

- 15-* Porter le revenu par tête de 5000 dinars actuellement à 7000 dinars en 2014,
- 16-* Poursuivre la politique contractuelle en matière d'augmentation des salaires,
- 17-* Affecter le cinquième du Produit Intérieur Brut aux transferts sociaux,
- 18-* Promouvoir les quartiers populaires les plus peuplés,
- 19-* Renforcer les programmes de développement rural de manière à encourager les habitants des zones rurales à se fixer dans leur milieu et à leur assurer les conditions d'une vie digne,
- 20-* Multiplier les espaces pilotes de loisirs pour la famille,

21- Encourager les associations œuvrant dans le domaine des loisirs au profit des familles,

### **3- *La santé, un droit fondamental et un fondement essentiel de la qualité de vie***

- 22- Mettre en place un système sanitaire évolué et l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires et du rendement des institutions hospitalières et de santé,
- 23- Développer les instruments de veille sanitaire et mettre en place les capacités et moyens permettant de faire face aux risques afférents aux maladies nouvelles et aux pandémies récurrentes,
- 24- Renforcer la prévention et promouvoir les comportements sanitaires sains et assurer un environnement sans risques sanitaires,
- 25- Réduire le taux de mortalité infantile à 12,5 pour 1000 naissances vivantes, à la fin de 2014 ; et à moins de 10 pour 1000 naissances vivantes, avant 2020,
- 26- Réduire le taux de mortalité néonatale en le ramenant à 8,5 pour 1000 naissances vivantes à l'horizon de l'année 2014,
- 27- Réduire le taux de mortalité maternelle en le ramenant à 20 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à l'horizon 2014,
- 28- Mettre en place un plan pour prévenir les troubles de la santé chez la personne âgée, à favoriser son intégration dans son environnement social et sa prise en charge sanitaire,
- 29- Assurer les fondements de la sécurité sanitaire et renforcer le partenariat avec l'extérieur dans le secteur des médicaments, et des vaccins et sérums,

### **4- *L'emploi, une priorité absolue***

- 30- Créer 425 mille postes d'emploi au cours du prochain quinquennat,
- 31- Assurer un emploi ou une source de revenu pour chaque famille au terme de 2014,
- 32- Plafonner à deux ans la période pour obtenir un emploi, un stage ou une formation qualifiante à la fin des études, au terme de la prochaine étape,
- 33- Offrir davantage d'opportunités d'insertion professionnelle aux demandeurs d'emploi.
- 34- Développer le service civil dans l'attente de l'insertion dans la vie professionnelle,
- 35- Encourager la création d'associations pour la promotion de l'emploi et l'aide à l'insertion dans la vie professionnelle,
- 36- Augmenter de 50% du plafond des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité dans le domaine des projets réalisés dans le cadre de l'installation à propre compte,
- 37- Augmenter le plafond des microcrédits octroyés par les associations de développement,
- 38- Encourager la conclusion d'accords de partenariat entre la banque tunisienne de solidarité et les structures concernées, telles que les municipalités, en vue de financer les métiers de proximité et d'inciter les diplômés du supérieur à créer des projets ou à travailler dans ce domaine,
- 39- Parachever la mise à niveau des bureaux de l'emploi et la dynamisation de leur rôle dans l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail,
- 40- Renforcer le rôle du secteur privé dans l'amélioration de l'efficacité du marché du travail, par l'incitation à la création d'entreprises spécialisées dans l'insertion professionnelle,
- 41- Mettre en place d'une nomenclature actualisée des professions et des qualifications pour lesquelles s'offrent des perspectives prometteuses dans le secteur du travail indépendant,

42- Mettre en place de réseaux de services, en franchise, destinés à la personne et à l'entreprise, et susceptibles d'offrir des opportunités nouvelles d'emploi aux diplômés de l'enseignement et de la formation professionnelle,

**5- *La femme tunisienne, symbole d'authenticité et emblème de la modernité ; la famille fondement de la cohésion sociale***

43- Renforcer la présence de la femme dans les centres de décision pour atteindre un taux de présence d'au moins 35% à ces niveaux contre 30% actuellement,

44- Mettre en place d'un plan d'action intégré en vue de promouvoir davantage la femme rurale à travers la réduction des interruptions scolaires des filles en milieu rural, la réduction du taux d'analphabétisme chez la femme rurale et une plus grande attention accordée à la santé de la mère et de l'enfant en milieu rural,

45- Multiplier les programmes d'éducation dans les zones rurales en vue de diffuser la culture des droits de la femme et de la famille,

46- Généraliser la mise à niveau des centres de la jeune fille rurale de manière à renforcer son intégration sociale et économique,

47- Développer les actions d'intervention sociale au profit des personnes âgées vivant en milieu familial, pour concrétiser la solidarité entre les générations et renforcer la cohésion sociale,

48- Encourager l'action des associations de l'information et de l'éducation en vue de renforcer la cohésion et l'entente au sein de la famille,

49- Développer le tissu associatif dans le domaine de l'enfance en général, et plus particulièrement la prise en charge de l'enfance sans soutien et l'octroi au secteur privé et aux collectivités locales d'un rôle accru dans le renforcement du réseau de jardins d'enfants,

50- Réduire de 50% des droits d'accès aux sites archéologiques et culturels au profit des personnes âgées,

51- Encourager la création d'associations bénévoles de personnes âgées et de retraités,

**6- *Pour la jeunesse tunisienne nous édifions un avenir meilleur***

52- Encourager le dialogue permanent avec la jeunesse aux niveaux national et régional, l'écoute de ses préoccupations, l'observation de ses centres d'intérêts et l'identification de ses attentes,

53- Equiper l'ensemble des structures d'accueil de la jeunesse en technologies nouvelles de communications et de multimédia et les connecter à l'internet de haut débit,

54- Elargir la participation de la jeunesse dans les structures régionales et locales,

55- Mettre en œuvre un programme de mise à niveau des centres d'hébergement réservés au tourisme des jeunes,

56- Parachever le programme de mise à niveau des clubs de jeunes en milieu rural,

57- Renforcer le partenariat entre les institutions de jeunesse et les institutions éducatives, culturelles et sportives,

58- Enraciner chez les jeunes des valeurs nationales patriotiques, de l'amour de la Tunisie, de l'esprit de sacrifice à son service, la diffusion du sens civique et de la culture du volontariat, l'encouragement des jeunes à porter leur intérêt à la chose publique et le développement de programmes d'éducation à ces valeurs dans les milieux éducatifs, culturels, professionnels et sportifs,

59- Renforcer l'action de sensibilisation et d'éducation sous ses différentes formes et programmes pour protéger notre jeunesse contre les comportements répréhensibles, et

les risques de glissement vers le fanatisme et l'extrémisme ; et le développement, chez nos jeunes, des comportements fondés sur l'ouverture, le dialogue, la compréhension et la tolérance,

- 60-** Renforcer l'éducation physique et des activités sportives dans les milieux scolaire et universitaire,
- 61-** Mettre à niveau des structures et équipements sportifs et leur maintenance régulière en définissant les rôles des différents intervenants, en renforçant la coordination entre eux et en augmentant les crédits réservés à cet effet,
- 62-** Mettre en œuvre d'un programme national pour promouvoir le sport de santé,
- 63-** Créer une association sportive féminine au moins dans chaque délégation, avant la fin de 2014, et l'octroi d'une aide matérielle plus importante au sport féminin et aux sports individuels en général,
- 64-** Allouer des crédits plus importants au sport pour handicapés,

### ***7- Un système éducatif apte à relever les défis du futur***

- 65-** Généraliser l'année préparatoire, avant la fin de 2014 et mettre en place de programmes pédagogiques unifiés tenant compte des spécificités de l'enseignement préparatoire,
- 66-** Assurer une formation pédagogique spécifique destinée au personnel éducatif de l'enseignement préparatoire,
- 67-** Mettre en place d'un nouveau programme pour la mise à niveau des écoles primaires,
- 68-** Diversifier les activités culturelles et de loisirs au profit de l'élève, et l'élargissement de leurs domaines,
- 69-** Promouvoir au niveau des jeunes de la culture du volontariat, de l'esprit d'initiative et du travail collectif dès les premières années de scolarité,
- 70-** Augmenter le nombre des élèves de la 7<sup>ème</sup> année de l'école de base, orientés vers l'enseignement technologique, pour qu'il atteigne 50% de l'ensemble des élèves, à l'horizon de 2014,
- 71-** Augmenter les sessions de la formation continue à distance, destinées aux enseignants et formateurs, afin qu'elles représentent un tiers de l'ensemble des sessions, à l'horizon de 2014,

### ***8- La formation : pour soutenir les politiques de l'emploi et améliorer le rendement du travail***

- 72-** Promouvoir la filière de l'apprentissage et renforcer le rôle du secteur privé dans le domaine,
- 73-** Créer une voie pour valoriser les qualifications et les acquis de l'expérience pratique à travers l'instauration d'un système de certification, la mise en œuvre de programmes de formation à la demande et l'institution d'un système national indépendant de certification des compétences professionnelles répondant aux normes internationales,
- 74-** Assurer, dès le collège, une efficacité et d'une souplesse plus grandes entre le système de l'enseignement général technique et technologique et celui de la formation professionnelle,
- 75-** Mettre en relation de la formation initiale et de la formation continue afin d'assurer de manière effective le développement du système de formation tout au long de la vie,
- 76-** Développer les compétences des formateurs au niveau du système de formation professionnelle,

- 77- Augmenter la capacité d'accueil des centres de formation, pour atteindre 150 mille places, au courant de 2014, contre 100 mille actuellement,
- 78- Adopter des instruments innovants pour stimuler le partenariat entre les systèmes de formation et de production,
- 79- Créer un système d'orientation et d'information relatif à la formation et à l'apprentissage, en vue de stimuler la demande de formation,

***9- Des infrastructures de base et de communication modernes, respectant les normes internationales***

- 80- Mettre en place une carte nationale de l'infrastructure de base et des grands équipements collectifs,
- 81- Elaborer un plan intégré pour poursuivre l'aménagement des routes classées, et pour les améliorer et les entretenir,
- 82- Poursuivre le plan de protection des villes et des agglomérations contre les inondations,
- 83- Protéger les ressources naturelles et les zones sensibles, lutter contre les constructions anarchiques et constituer des réserves foncières,
- 84- Encourager le logement collectif dans les grandes villes,
- 85- Favoriser le transport économe en énergie et ami de l'environnement à travers l'encouragement des moyens de transport utilisant les énergies propres, le développement accru des transports en commun et l'utilisation des énergies renouvelables, particulièrement le gaz naturel comprimé,

***10- Un secteur agricole qui s'adapte aux changements climatiques et qui relève les défis de l'étape***

- 86- Entreprendre des études prospectives, à l'horizon 2050, relatives au secteur de l'eau,
- 87- Atteindre un taux de mobilisation des ressources en eau de 95% pour le début de la deuxième moitié de la prochaine décennie,
- 88- Poursuivre le programme de raccordement des barrages et le transfert de leurs excédents,
- 89- Poursuivre la réalisation du programme national pour le dessalement de l'eau de mer, et acquérir une plus grande maîtrise de ses technologies,
- 90- Améliorer le taux de couverture forestière, pour le porter à 16% à l'horizon 2020, contre 12,8% actuellement à travers la réalisation de 250 mille hectares de reboisement forestier,
- 91- Augmenter la part des zones protégées dans la superficie forestière totale pour la porter de 17% actuellement à 20% à l'horizon de l'année 2024,
- 92- Réaliser l'autosuffisance en blé dur au courant du prochain quinquennat,

***11- Une vision renouvelée pour le développement régional***

- 93- Rationaliser l'intégration des régions et le renforcement de leur complémentarité à travers une infrastructure de base évoluée et des jonctions liant l'Est et l'Ouest, le Centre, le Nord et le Sud du pays,
- 94- Parachever la réalisation des programmes de développement intégré, pour 90 délégations prioritaires d'une population totale de 2,7 millions d'habitants,
- 95- Elaborer une nouvelle génération de programmes de développement urbain intégré au profit des cités périurbaines,

- 96- Mettre au point un nouveau plan pour le développement des zones frontalières à travers le renforcement du réseau routier et des pistes agricoles, le parachèvement de la route frontalière longeant la frontière ouest de la Tunisie,
- 97- Mettre en place un nouveau plan de lutte contre la désertification et de protection des sols ainsi que de nouveaux projets avec des partenaires stratégiques en vue de développer les cultures qui s'adaptent au désert,
- 98- Créer de nouvelles oasis et de nouveaux périmètres irrigués autour des points d'eau souterraine et superficielle dans les régions sahariennes,
- 99- Développer les parcours et les équiper de points d'eau et de centres de service,
- 100- Elargir le réseau des pistes et des routes dans les zones sahariennes.

*La politique sociale concerne tant des institutions étatiques que des institutions privées. En effet, sans la participation du secteur privé, il serait difficile de confronter les difficultés sociales. En effet, l'Etat, quelles que soient les ressources dont il dispose, et quelles que soient ses bonnes intentions, ne pourrait jamais être en mesure de tout faire et de tout accomplir. Le secteur privé, l'administration locale, les syndicats, les associations ont donc un rôle important à jouer pour la mobilisation des ressources humaines et matérielles sur une grande échelle. Il est dans ces conditions primordial d'impliquer de façon importante les associations de la société civile et le secteur privé. Les CES sont des institutions capables d'engager ce débat.*